



RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE ARDEI

BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE - CENTRE LIMOUSIN - HAUTE ET BASSE NORMANDIE - ÎLE DE FRANCE - LANGUEDOC ROUSSILLON

NORD PAS DE CALAIS PICARDIE - PROVENCE ALPES CÔTE

Besançon, le 24 février 2012

Direction régionale Bourgogne Franche-Comté

Monsieur Jean-Claude GOUDOT
Président
Association « Vivre aux Chaprais »
28D rue de la Rotonde
25000 BESANCON

Objet : Nuisances sonores ligne Besançon-Viotte et Besançon FC TGV

Référence : SCR/AA/AL/GS 12-056
Affaire suivie par : Antoine Latouche - ☎ 03 81 21 37 81

Monsieur,

Votre courrier du 23 janvier 2012 concernant la circulation des trains sur la ligne de Besançon-Viotte à Besançon Franche-Comté TGV a retenu toute notre attention.

J'ai le plaisir de vous informer que Réseau Ferré de France a pris les dispositions nécessaires pour que les trains ne sifflent plus sur cette ligne au niveau de la traversée urbaine de Besançon à compter du 27 février 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur régional
Bourgogne Franche-Comté

Abdelkrim AMOURA